

Les Conservatoires d'espaces naturels et les espèces exotiques envahissantes

Note de positionnement

Rédaction : Fédération des Conservatoires d'espaces naturels avec les référents espèces exotiques envahissantes du réseau CEN

Validée par le Bureau de la Fédération des Conservatoires d'espaces naturels le 8 février 2023

Visée par la Conférence des Directeurs en décembre 2022

Diffusion : réseau, partenaires

Contact : Sylvie VARRAY –
sylvie.varray@reseau-cen.org

L'objectif de cette note est de présenter et réaffirmer les valeurs et les principes qui guident l'implication des Conservatoires d'espaces naturels sur la thématique des espèces exotiques envahissantes, pour contribuer au rayonnement des savoir-faire du réseau.

Une **espèce exotique envahissante** (EEE) dans un territoire est une espèce animale ou végétale non-indigène sur ce territoire, dont l'introduction par l'Homme, volontaire ou fortuite, et la prolifération y menace les écosystèmes, les habitats ou les espèces indigènes avec des conséquences écologiques, économiques et/ou sanitaires négatives (Muller, 2017).

Les enjeux des EEE

Les espèces exotiques envahissantes sont l'une des principales causes de perte de biodiversité à l'échelle mondiale identifiées par l'IPBES, avec la fragmentation des habitats, la pollution et les changements climatiques. Favorisée par les activités humaines, l'introduction d'espèces exotiques est en croissance continue depuis le XVIème siècle, avec une nette accélération à partir du XIXème siècle (Lambdon *et al.*, 2008). Si elles ne sont pas toutes envahissantes, certaines peuvent cependant le devenir et avoir des impacts importants sur les espèces indigènes et les écosystèmes. Sur la période 1993-2018, les coûts économiques induits par les invasions biologiques en France ont été récemment estimés à plusieurs milliards d'euros. Ceux-ci sont largement sous-estimés, ne pouvant prendre en compte certains dommages comme les coûts induits par la perte de services écosystémiques et la très grande majorité de ces montants est due aux dommages induits par les EEE (Renault *et al.*, 2021).

La stratégie nationale relative aux espèces exotiques envahissantes

La France dispose depuis 2017 d'une [stratégie nationale relative aux espèces exotiques envahissantes](#) (SNEEE). La stratégie nationale (Muller, 2017) prévoit différentes actions portant sur

la prévention des introductions, la gestion et la restauration des écosystèmes, l'amélioration des connaissances, la communication et la gouvernance. Sa mise en œuvre est coordonnée par le Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires (MTECT) et implique plusieurs structures à l'échelle nationale, dont la FCEN.

Cette stratégie a été élaborée en conséquence de la parution du règlement européen n° 1143/2014. Celui-ci prévoit un rapportage de la part des Etats membres. La remontée de données vers l'Europe nécessite une animation spécifique à réaliser au niveau régional, nécessitant la structuration de réseaux d'acteurs à cette échelle. Ces réseaux étaient existants dans certaines régions en 2017 et favorisent la mutualisation des informations, pour une montée en compétence collective, ainsi qu'une gestion plus efficace des EEE grâce à la veille et la sensibilisation.

En 2018, un [Centre de ressources sur les EEE](#) (CDR EEE) a été créé et est co-piloté par le Comité français de l'UICN et l'Office Français de la Biodiversité (OFB) (action 9.1 de la SNEEE). L'objectif principal de ce dispositif est d'améliorer l'efficacité des démarches de prévention et de gestion des invasions biologiques et d'accompagner les politiques nationales sur le sujet. Il cible prioritairement les acteurs professionnels et les gestionnaires de la biodiversité et son site internet propose de nombreuses informations sur les EEE (réglementation, publications, actualités, retours d'expériences, etc.).

Implication du réseau des CEN sur la thématique des espèces exotiques envahissantes

A l'échelle locale

Les CEN contribuent à préserver le patrimoine naturel et paysager, ainsi que l'ensemble des services écosystémiques qui leur sont liés, et à les maintenir comme biens communs de la société. Ils disposent de connaissances importantes du patrimoine naturel et impulsent et pilotent des projets concertés au plus près des enjeux du territoire. De ce fait, tous les CEN prennent en compte et sont concernés par les EEE dans la gestion de leurs sites.

A l'échelle bassin

La Fédération des Conservatoires d'espaces naturels (FCEN) anime un réseau d'acteurs à l'échelle du bassin Loire-Bretagne depuis 2007 (organisation de réunions, d'évènements, production de synthèses et d'outils techniques, etc.), en lien avec les réseaux nationaux dont le Réseau d'expertise scientifique et technique (REST), qui est le groupe d'expert support du CDR EEE.

Depuis 2022, la FCEN porte également une mission de cadrage d'un futur plan de gestion des EEE à l'échelle du fleuve Rhône, en lien avec le plan Rhône Saône.

Aux échelles régionale et nationale

Fort de cette expérience, la FCEN contribue depuis 2019 au déploiement de plusieurs actions de la SNEEE. L'une de ces actions consiste à apporter un appui au développement et à la coordination d'animations régionales pour une déclinaison territoriale de la SNEEE (action 12.1), impliquant notamment le réseau des Conservatoires d'espaces naturels. En effet, le Ministère en charge de l'écologie s'est rapproché en février 2018 de la FCEN pour savoir si les CEN pourraient devenir les têtes de réseau régionales dans les secteurs actuellement dépourvus d'animation. Une enquête réalisée en 2017 et réactualisée en 2019 a montré que les CEN seraient prêts à accepter cette mission, en fonction des moyens alloués à sa réalisation.

Avant la parution de la SNEEE en 2017, 5 CEN étaient impliqués dans la coordination de réseaux d'acteurs régionaux en métropole et en Outre-Mer (Centre-Val de Loire, Pays de la Loire, Normandie, Auvergne et Nouvelle-Calédonie). Trois autres CEN les ont rejoints entre 2018 et aujourd'hui (Hauts-de-France, Grand Est et Occitanie), portant à 8 le nombre de CEN impliqués dans la rédaction et la mise à jour des stratégies régionales relatives aux EEE, aux côtés des DREAL et des autres partenaires régionaux.

Position des CEN sur la gestion des EEE :

Les CEN sont mobilisés face aux changements globaux et prennent en compte dans leurs actions l'ensemble des menaces pesant sur la biodiversité et les milieux. Les invasions biologiques (EEE) sont l'une de ces menaces.

La concertation pour une meilleure gestion

Les EEE concernent tous les milieux, tous les groupes taxonomiques et ont des impacts très variés. La réussite des projets de gestion des EEE doit ainsi nécessairement prendre une dimension collective et met en relation différentes catégories d'acteurs (chercheurs, gestionnaires, usagers, etc.).

En tant que gestionnaires d'espaces naturels, les CEN sont confrontés aux EEE. Ancrés dans les territoires, leur positionnement dans les réseaux d'acteurs les place au cœur de la concertation avec l'ensemble des acteurs locaux. Leurs compétences dans ce domaine, l'animation de réseaux et leurs connaissances techniques dans la gestion des milieux en font des acteurs pertinents pour la gestion de sites où des EEE sont présentes mais également pour l'animation de réseaux d'acteurs impliqués sur cet enjeu (actions 2.2, 9.1 et 9.6 de la stratégie fédérale).

Par ailleurs, l'animation de réseaux d'acteurs sur la thématique des EEE permet de valoriser l'ensemble des actions du réseau des CEN à des partenaires dont certains sont habituellement peu mobilisés par la biodiversité.

La gestion des EEE

Favoriser l'approche socioécosystémique dans la gestion pour prévenir les invasions biologiques

Les EEE sont souvent favorisées par la perturbation des milieux et peuvent compromettre les efforts déployés pour protéger et restaurer la nature. Les CEN, dans leurs actions de gestion des espaces naturels cherchent à entretenir, préserver voire restaurer les habitats et les fonctionnalités des écosystèmes, ce qui permet de favoriser la biodiversité de ces sites tout en limitant les invasions biologiques. Les actions menées prennent en compte l'ensemble des usages du site, pour une approche intégrée.

L'implication des CEN dans la gestion des espaces naturels en faveur de la biodiversité cherche principalement à renforcer la résistance et la résilience des sites. Il a en effet été montré que les espaces naturels protégés et en bon état de conservation sont moins sujets aux invasions biologiques, la végétation naturelle semblant constituer une barrière efficace contre l'établissement d'espèces exotiques végétales (Lonsdale, 1999 ; Pyšek *et al.*, 2013). Une vigilance lors de chantiers sur l'utilisation de terre, d'engins, de fournitures non contaminées et de végétaux locaux contribue également à la prévention d'introduction d'espèces exotiques.

Intervenir lorsque cela est nécessaire et possible

La réalisation d'un état des lieux initial est important afin de rassembler l'ensemble des informations nécessaires à poser un diagnostic objectif (enjeux et usages, impacts actuels ou suspectés, risques de dispersion, etc.) qui permettra de prendre une décision quant à la nécessité d'agir ou non et de

définir l'objectif de gestion le cas échéant (surveillance, confinement, réduction de la population, etc.). Les CEN sont ainsi en faveur d'une gestion raisonnée des EEE, adaptée à l'espèce, au contexte et aux enjeux de la population concernée. Cette démarche devrait apparaître de manière systématique dans les plans de gestion des sites.

Certains choix de gestion en libre évolution peuvent également être l'occasion de suivre le devenir des EEE présentes sur un site, afin de voir si la dynamique de la population étudiée (prolifération ou nouvel équilibre trouvé).

Gérer des populations plutôt que des espèces

La gestion des EEE est incontournable pour atténuer ou éviter leurs impacts écologiques négatifs. Cependant, au-delà de la notion d'EEE, il est reconnu que ce sont les populations d'EEE qui sont susceptibles d'être problématiques localement. En effet, la diversité des situations et des populations d'EEE peut présenter des impacts différents et/ou plus ou moins marqués entre populations d'une même espèce. Il peut ainsi être pertinent de gérer certaines populations et pas d'autres, une EEE pouvant localement ne pas présenter d'impacts négatifs, si les conditions ne lui sont pas favorables. La gestion d'EEE fait donc référence à la gestion localisée de populations d'EEE, dont la présence et le développement ont été reconnus comme présentant des impacts négatifs suite à la réalisation d'un état des lieux initial partagé par l'ensemble des acteurs.

Un individu isolé présente en général peu d'impacts, mais pour les EEE avec un potentiel invasif élevé et avéré, il est pertinent d'envisager la gestion de ces individus avant qu'ils ne forment des populations pérennes. Ce choix pourra être effectué grâce aux éléments rassemblés dans le cadre du diagnostic initial.

Mutualiser et échanger les informations

Les CEN sont amenés localement à participer à l'amélioration des connaissances sur la biologie et l'écologie des EEE comme sur les techniques de gestion, en lien avec le monde de la recherche (projets de recherche appliqués à la gestion, lutte biologique). La mutualisation de ces informations dans le réseau des CEN et leurs partenaires (PNR et RNF) contribue à faire progresser la gestion des espaces naturels. Ils sont de ce fait appelés à mutualiser plus largement ces informations en participant aux groupes de travail aux différentes échelles ainsi qu'au Centre de ressources EEE national, en produisant des retours d'expériences par exemple. De même, ils contribuent aux plateformes régionales de mutualisation de données relatives aux EEE.

Sensibiliser et informer

Pour éviter les nouvelles introductions et favoriser la diffusion des bonnes pratiques concernant les EEE et leur gestion, il est indispensable de sensibiliser le grand public. Les CEN proposent régulièrement des animations thématiques (balades, animations, chantiers nature, etc.) sur leurs sites pour faire connaître les espaces naturels et leurs enjeux (action 7.6 de la stratégie fédérale).

Les CEN peuvent également proposer des formations destinées à des professionnels susceptibles d'intervenir dans la gestion des EEE, tels que les collectivités, et apporter leurs expériences et dynamiques de réseaux au travers de démarches comme les ABC/ABT, les Territoires engagés pour la nature (TEN), la mise en œuvre de schémas d'aménagement (SRADDET, SCOT), etc.

Quelques initiatives sur les EEE coordonnées par des CEN :

- Manuel de gestion des EEE du bassin Loire-Bretagne ([FCEN](#))
- Guide d'identification des principales plantes exotiques envahissantes du bassin Loire-Bretagne ([FCEN](#))

- Charte d'engagement des collectivités sur les plantes invasives ([CEN Centre-Val de Loire](#))
- Brigade d'intervention sur les EEE ([CEN Normandie](#))
- Tableau de bord EEE Faune, destiné aux gestionnaires d'espaces naturels ([CEN Occitanie](#))
- Charte du réseau EEE des Pays de la Loire ([CEN Pays de la Loire](#))
- Gestion de la Renouée du Japon par retournement d'horizon en bord de lac ([CEN Savoie](#))



Pour en savoir plus :

- Réseau des CEN - reseau-cen.org/fr/les-programmes/les-especes-exotiques-envahissantes
- Centre de Ressources Loire-Nature - centrederesources-loirenature.com/fr/reseau-especes-exotiques-envahissantes
- Centre de ressources national EEE - especes-exotiques-envahissantes.fr

Références bibliographie citées

- Lambdon P., Pysek P., Basnou C., Hejda M., Arianoutsou M., Essl F., Jarosik V.; Pergl J., Winter M., Anastasiu P., Andriopoulos P., Bazos I., Brundu G., Celesti-Grappow L., Chassot P., Vila M., 2008. Alien flora of Europe: Species diversity, temporal trends, geographical patterns and research needs. *Preslia* 80: 101-149
- Lonsdale W. M., 1999. Global patterns of plant invasions and the concept of invasibility. *Ecology* 80(5): 1522-1536
- Muller S. (coord.), 2017. Stratégie nationale relative aux espèces exotiques envahissantes. Ministère de la Transition écologique et solidaire, 43 pages.
- Nicolas, J. (2022). Invasive alien fauna management in protected areas in Occitanie, France. *Mémoire de M2 - Master 2 Ecology, Monitoring and Management of Ecosystems, Université Bourgogne Franche-Comté*, 36 p + Appendix.
- Pyšek P., Genovesi P., Pergl J., Monaco A., Wild J., 2013. Plant invasions of protected areas in Europe: an old continent facing new problems in L.C. Foxcroft et al. (eds.), *Plant Invasions in Protected Areas: Patterns, Problems and Challenges, Invading Nature - Springer Series in Invasion Ecology* 7
- Renault D., Manfrini E., Leroy B., Diagne C., Ballesteros-Mejia L., Angulo E., Courchamp F., 2021. Biological invasions in France: Alarming costs and even more alarming knowledge gaps. In: Zenni RD, McDermott S, García-Berthou E, Essl F (Eds) *The economic costs of biological invasions around the world. NeoBiota* 67: 191-224